

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Absents excusés : Anaïs CHARPY (pouvoir à Marc FAIVRE), Louise FAINDT (pouvoir à Jean-Pierre COURBET), Laurence-Isabelle LOUYS (pouvoir à Paul RUCHET) et Delphin BEPOIX.

Absents : Maryline BORDY, Vicky ESTUR et Christine PUGIN.

Secrétaire de séance : Donatienne SARRON.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 22h15.

I- Intervention du Président du Comice

Franck BICHET, Président du Comice était accompagné de Samuel FLEURY et Fabrice VIEILLE pour présenter l'organisation du Comice **le samedi 7 octobre 2023 à Etalans**.

Le Comice est une fête rurale regroupant la majorité des éleveurs de l'ancien canton de Vercel qui possèdent des vaches montbéliardes et respectent un cahier des charges spécifique.

Les membres de l'association demandent la mise à disposition d'un terrain d'une superficie d'environ 1 ha 50 et facilement accessible ; pour la réussite de la manifestation, il est souhaité que l'ensemble des acteurs se mobilisent :

- La commune par la mise à disposition de matériel : environ 550 piquets, 700 mètres de perches, 200 mètres de câble de lavage, des bacs d'eau, 80 barrières de ville, 30 m³ de sciure, des toilettes sèches, des chapiteaux et autre petit matériel ;
- Les associations par la mobilisation de leurs adhérents pour aider au montage et au démontage de la manifestation. En contrepartie, les associations retoucheront les bénéfices de la buvette ;
- Les écoles pour la mise en avant et la décoration de la manifestation ;
- Des sponsors pour financer l'achat de tee-shirts destinés aux bénévoles.

II- Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2022 : à l'unanimité

III – Urbanisme

A- Départ dossiers vers CCPHD

	1) <u>Permis de construire</u>		
TOURNOUX Denis	20 rue Cusenier		Agrandissement maison
CATTET Nicolas	32 rue d'Oupans		Agrandissement maison
SCI SAUROPOLIS	rue du Château		Hangar de stockage
	2) <u>Déclarations préalables</u>		
EDF	18 Rue de Bermotte		Générateur photovoltaïque
JOSSERAND Michel	11 rue du lys		Rénovation mur d'enceinte
SCI TERRE NEUVE	1 rue des Planches		Panneaux photovoltaïques
EDF	14 rue du Tertre		Panneaux photovoltaïques
HANRIOT COLIN Maryse	9 rue des Oiseaux		Pergola
SCHMITT Fabrice	14 rue des Prés		Pergola
MARGUIER Claude	8 rue de Bermotte		2 carports
Gaëc Pré Lapetite	Pré la Petite		Panneaux photovoltaïques
PREVITALI Marco	rue Elisée Cusenier		Modification ouvertures

B- Retour dossiers CCPHD

	1) <u>Certificat d'urbanisme</u>		
CUCHEROUSSET Bernard	36 rue des Oiseaux	2 maisons	Sursis à statuer
	2) <u>Permis d'aménager</u>		
SFHN	rue des Granges	Création lotissement	Refus
	3) <u>Permis de construire</u>		
BERNARD Gilles	7 rue du Château d'Eau	Cabinet de magnétisme	Accordé

DINO ZOO	1 rue de la Préhistoire	Bâtiment sanitaires	Accordé
MORILLAS Guillaume	18 rue de Bermotte	Extension habitation et piscine	Accordé
CHARPENTIER Maxime	3 rue de l'Eglise	Création pièces dans maison	Accordé

4)	<u>Déclarations préalables</u>		
GIRARDET Philippe	rue de la Chauderotte	Division en vue de construire	Refus
GRITTI Manuel	14 rue du Château d'Eau	Clôture	Accordé
NRGIE CONSEIL	12 rue des Courbes Pièces	Panneaux photovoltaïques	Accordé
COULOT Frédéric	18 rue des Acots	Pergola	Accordé
PERRIN Denis	2 Grande Rue	Chgt menuiseries extérieures	Accordé
EDF	18 Rue de Bermotte	Générateur photovoltaïque	Accordé
SCI TERRE NEUVE	1 rue des Planches	Panneaux photovoltaïques	Accordé
EDF	14 rue du Tertre	Panneaux photovoltaïques	Accordé
HANRIOT COLIN M	9 rue des Oiseaux	Pergola	Accordé
SCHMITT Fabrice	14 rue des Prés	Pergola	Accordé
Gaëc Pré Lapetite	Pré la Petite	Panneaux photovoltaïques	Accordé

IV – Désignation membre commission consultative des IRVE (Infrastructures de recharge de Véhicules Electriques)

Lors du comité syndical du 28 octobre dernier, le SYDED a décidé de créer la commission consultative des IRVE (Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques) à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette commission permettra aux communes de disposer directement d'informations et de faire des propositions. Elle a vocation à se réunir jusqu'à 4 fois par an, afin de remettre un avis consultatif au comité syndical du SYDED sur les sujets concernant les IRVE (implantations, tarifs, dispositifs de financement...).

Constituée d'élus des collectivités ayant transféré leur compétence au SYDED (30 collectivités adhérentes pour un total de 46 bornes), il est demandé au Conseil de désigner un membre afin de représenter la commune.

A l'unanimité, Marc FAIVRE est nommé membre de la commission consultative des IRVE.

Délibération 2022_12_01

V – Dénomination nouvelles voies communales

Il appartient au Conseil municipal de choisir le nom des voies communales à caractère de rue.

Considérant la création de la seconde tranche dite des Ruchottes dans la Zone d'Activités de la Croix de Pierre ;

Le Conseil municipal :

☛ DECIDE à l'unanimité de procéder à la dénomination des voies communales de la seconde tranche de la ZA ;

☛ ADOPTE les dénominations suivantes :

- Rue du Sevuet à l'intérieur de la nouvelle zone
- Rue des Mélèzes correspondant à la voie communale n°4 et parallèle à la RN57

☛ ACCEPTE le plan joint à la présente délibération définissant la nouvelle rue ;

☛ ACCEPTE le système de numérotation retenu ; à savoir un côté pair, un côté impair ;

☛ PRECISE que les crédits nécessaires à cette dénomination seront inscrits au budget ;

☛ MANDATE Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir.

Délibération 2022_12_02

VI – Désignation référent Natura 2000

La Préfecture a créé un comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectif des sites Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison ».

Ce comité est composé notamment de représentants élus de chacune des 72 communes situées dans le périmètre du site Natura 2000.

A l'unanimité, Michel LENGLET est nommé membre du comité de pilotage, Jean-Luc BORNE suppléant.

Délibération 2022_12_03

VII – Demande acquisition terrain par Service d'Education et Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD)

Le SESSAD accompagne dans leur environnement naturel des enfants, des adolescents et jeunes majeurs âgés de 0 à 20 ans présentant tout type de handicap (sauf sensoriel).

L'accompagnement médico-social est assuré par un médecin psychiatre, une psychologue, une psychomotricienne ainsi que par des professionnels en libéral (kinésithérapeute, orthophonistes, psychomotriciennes).

L'équipe éducative est composée d'une cheffe de service éducatif et de six éducateurs spécialisés.

Le SESSAD recherche un terrain afin de réaliser une nouvelle construction ou un bâtiment existant car ne travaillant pas actuellement dans des conditions adaptées.

VIII – Subvention école pour sorties fin d'année

Tous les 2 ans, la commune subventionnait les sorties ski à hauteur de 3 800 € environ, 4 850 € en 2021 pour la sortie à Paris de 2022.

Cette année, l'école demande une subvention pour les projets et sorties de fin d'année de toutes les classes qui s'élève à 12 664.00 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 3 000.00 €.

Délibération 2022_12_04

IX – Gratification stagiaire

Vu la convention de stage entre l'ESAT *La Bergerie* et la Commune pour les dates suivantes : du 21 au 25 novembre 2022 et du 12 au 16 décembre 2022 à taux plein.

Pour CHABOD Emilie.

Une gratification est proposée pour la somme de 50 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 Nature 6488.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte.

Délibération 2022_12_05

X – Vacation déneigement trottoir

Afin d'assurer le déneigement des trottoirs de la Grande Rue, des rues Elisée Cusenier, du Champ de Foire, de la Gare et d'Oupans, du sentier SIS, du parking de l'école, il est proposé de faire appel à un vacataire.

Pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- recruter UN vacataire du 15 décembre 2022 au 15 avril 2023 pour effectuer les travaux de déneigement des trottoirs.
- fixer la rémunération de chaque vacation : sur la base d'un forfait brut de 60 € bruts par passage.

Délibération 2022_12_06

XI – Questions et informations diverses

➤ Suite à un refus de délivrance d'un permis de construire pour la construction d'un appartement dans un bâtiment agricole, Madame LEROY Julie avait déposé un recours auprès du Tribunal Administratif. L'audience s'est tenue le 1^{er} décembre et a conclu au rejet de la requête.

➤ Travaux :

- rue de la Préhistoire : un câble haute-tension doit être dévoyé avant les travaux de terrassement.
- rue des Acots : l'aménagement de la voirie est terminé.
- borne de recharge : les travaux d'alimentation électrique sont terminés.

➤ Les vœux du Maire auront lieu le samedi 14 janvier 2023 à l'espace socio-culturel. Toute la population est conviée.

Ils seront suivis du repas de « l'Age d'Or ».

➤ Prochaine réunion de Conseil : le 12 janvier 2023 à 20h00.

Le Maire
Paul RUCHET

La secrétaire de séance
Donatienne SARRON

Liste des délibérations
2022_12_01 : Désignation membre commission consultative des IRVE (Infrastructures de recharge de Véhicules Electriques)
2022_12_02 : Dénomination nouvelles voies communales
2022_12_03 : Désignation référent Natura 2000
2022_12_04 : Subvention école pour sorties fin d'année
2022_12_05 : Gratification stagiaire
2022_12_06 : Vacation déneigement trottoir